Prolongation periode d'essai à la demande de l'emp

Par Visiteur

Cadre dans la métallurgie en poste sur un nouvel emploi en CDI après démission, ma période d'essai de 4 mois prend fin bientôt. J'aurai voulu la prolonger à mon initiative pour 2 mois (les moyens matériels et humains dont je dispose ne sont pas à la hauteur de ceux annoncés à l'embauche et plus grave encore ils ne sont pas à la hauteur de la mission confiée..)

Puis je donc le faire à mon initiative? y aurait il des conséquences au niveau chômage si l'entreprise décidé de mettre un terme à la période d'essai ensuite?

Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

Cadre dans la métallurgie en poste sur un nouvel emploi en CDI après démission, ma période d'essai de 4 mois prend fin bientôt. J'aurai voulu la prolonger à mon initiative pour 2 mois (les moyens matériels et humains dont je dispose ne sont pas à la hauteur de ceux annoncés à l'embauche et plus grave encore ils ne sont pas à la hauteur de la mission confiée..)

Puis je donc le faire à mon initiative? y aurait il des conséquences au niveau chômage si l'entreprise décidé de mettre un terme à la période d'essai ensuite?

Il est tout à fait possible de demander vous même le renouvellement de votre période d'essai. Toutefois, conformément à l'article 4 de votre convention collective, la période d'essai du contrat de travail ne peut être renouvelée une fois, que s'il y a commun accord des parties.

Il s'en suit que votre employeur doit accepter ce renouvellement.

y aurait il des conséquences au niveau chômage si l'entreprise décidé de mettre un terme à la période d'essai ensuite?

Non, absolument pas. La rupture en période d'essai est assimilée à une perte involontaire d'emploi, donc ouvre droit à l'indemnité chômage.

Très cordialement.